ETIENNE MARTELLANGE

1569-1641

SUITE (a).

CHAPITRE III.

COLLÉGES DE VIENNE ET DE MOULINS.

LES constructions du Puy étaient à peine commencées, que Martellange apportait son concours à l'édification du COLLÈGE DE VIENNE.

Cette ville importante a été pourvue de bonne heure d'un établissement d'instruction publique.

Nous avons pu trouver quelques détails qui témoignent de cette ancienneté, en parcourant un ancien inventaire de ses archives (33), dans le but de préciser une date pour cette création.

(a) Voir les précédentes livraisons.

(33) *Répertoire de l'inventaire des papiers appartenant à la ville de Vienne déposés dans les archives de son Eôlel-de-Ville.*

Ce recueil a été mis à notre disposition, avec une obligeance extrême, par M. Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée, qui a même pris la peine de nous fournir des copies des plans originaux du collège déposés aux archives de la ville.

Déjà, le 20 juillet 1520, les recteurs du collège le voulaient quitter à cause de la peste qui en avait chassé les écoliers (34). Nous notons des pensions payées aux régents de 1530 à 1533; le 18 avril 1535, les régents Jacques Astier et Denis Long étaient aux gages de 20 livres tournois par an ; mention est faite d'affaires relatives au collège, de 1537 à 1550.

Selon Mermet (35), le collège ne fut fondé que le 30 juillet 1549, avec la dotation de la ville. « Les consuls acquirent des moines de Bonnevaux une maison et un jardin vis-à-vis du couvent des Carmes, et c'est là que furent installés le principal et les professeurs d'une maison d'éducation qui, après quelques années d'existence, était renommée par le talent des régents et le nombre des écoliers. »

Le 15 juillet 1562, le collège fut transféré chez les dames de Saint-André-le-Haut (36) ; mais les religieuses s'étant remises, peu de temps après, en possession de leur couvent et de leurs dépendances, l'établissement fut rétabli dans son ancien local.

Nous trouvons au poste de principal, le 29 janvier 1585, Mathieu Jacquemet; le 29 janvier 1590, Fournier, auparavant principal du collège de Valence, et enfin, le 5 septembre 1601, en 1602 et 1603, Antoine Poursand(37).

Dès 1599 et 1600, la ville s'occupa de solliciter la direction du collège par les Jésuites ; le 3 octobre 1599, elle

(34) Folio 3, recto. La peste était aussi à Lyon à cette époque ; voyez notre notice sur *Jehan Perrêal* et *Edouard Grand,* ch. iv.

(35) *Ancienne Chronique de Vienne,* 1845, p. 2.

(36) Inventaire déjà cité, p. 516 verso.

(31) Poursan, Porsan ou Person? Voyez *Chorier,* 1659, p. 226 et 462, et, plus loin, nos détails historiques sur le collège de la Trinité, à Lyon.

députait M. Pelisson, qui devait accompagner l'archevêque qui allaitàTournonà l'assemblée générale des Jésuites, et le 28 août 4600, les consuls saluaient, au logis de la Coupe', le cardinal de Joyeuse, qui se trouvait de passage, pour le supplier de favoriser auprès du roi la jonction au collège du prieuré de Soleyze; ce qu'il promit de faire.

L'on tenait surtout à une direction ecclésiastique, ainsi qu'il résulte de la délibération du 5 juillet 4 601 ; c'est pourquoi Antoine Poursand fut accepté le 5 septembre et prolongé en 4602 et 4603. Mais toutefois l'on n'en poursuivait pas moins les négociations pour avoir les Jésuites (38).

Il paraît cependant que Poursand se retira, puisque les consuls traitèrent encore, le 25 août 1604, avec Jean Fonton, maître-ès-arts, et Pierre Girard de Mazanno, prêtre de Saint-Maurice, pour sept classes, à raison de 2,235 livres par an (39).

(38) « *fienna, eivilas ejusdem Galliœ perantiqua, et arehiepiscopi sedes in Delphinatu, duos e Sociis ad eonciones et consueta ministeria Soeietatis acciverat. Amborum compeeta sedulitas excitavit wrbis in Socielatem studium,. et communibus omnium ordinum suffragiis deeretum est, ut ad instituendam juventulem rite vocaretur.*

« *Obstabat collegiorum Lugdtmewis, neenon Turnonensis vicinia ; tum angustiœ urbani gymnasii. Hanc ulramque dif/icultatem pervicit ardor civium, et tradilis Socktati ssliolis antiquis, donec pararenlur novœ, immissum est in eus studiosœ juventutis examen, ineunte novembri anni il DC VI. Manavit e collegio in reliquam urbem fruclus pietatis; exagitati ludii et hislriones ; compressa periculosi licentia theatri, quœ blandam per oculos atque aures peslem moribus, prœsertim adolescenlum, afflabat;induclus frequentior sacramentorum mus; exlineta diulurna inter duos principes familias diseordia, quâ prope Iota eivitas deflagare, et in mutuatn armari pernieiem cœperat (Bisloriœ Soeietatis Jesu,* 1710, *pars y, lib.* xt, n. 22). »

(39) *Ancien inventaire des archives de l'Hôtet-de-VUle de Vienne*, folio 513 verso.

Par lettres patentes" du 28 février 1604, enregistrées à la Chambre des comptes les 2 et 6 avril, le roi Henri IV autorisa la remise aux Jésuites du collège de Vienne; un premier contrat fut passé le 7 juin (40) entre les consuls, lequel fut approuvé, le 25 août, par le P. général Claude Aquaviva (41).

De nouveaux accordsfurentsignés les 11 novembre 1604 et 7 juin 1606, pour l'érection de cinq classes: rhétorique, humanités et trois de grammaire.

La ville donnait 4,000 livres de rente (42), le même çhiûVe qu'au Puy, et s'obligeait à faire bâtir un collège composé de quatre corps de bâtiments, savoir : l'église, les classes et la résidence des Pères, dans un terrain confiné sur quatre rues au quartier de la ville nommé Saint-Blaise-de-la-Rochette et de fournir les meubles et une bibliothè-

(40) Id., id., folio 534 reeto.

(41) *Claude* AQUAVIVA, supérieur général des Jésuites, né en 1543, est mort le 8 février 1615. Il appartenait à une famille napolitaine et noble ; il entra dans l'ordre sous saint François-de-Borgia, en 1567. Le supérieur général,P. Everardo Mercuriano,venait d'appeler Aquaviva à Rome (le 8 juin 1580) pour le placer comme provincial de Rome, lorsqu'il mourut deux mois après ; les comices de l'ordre élurent alors Aquaviva supérieur général, et il entra en exercice le 11 mars 1581, quoiqu'il eût à peine 38 ans. Il a exercé ces fonctions dans les circonstances les plus difficiles pendant trente-quatre ans. Il serait trop long de donner ici les principaux faits de son existence : on peut les trouver dans *l'Bistoriæ Soeietalis Jesu (Romæ,* M DCC X). Il fut remplacé, le 15 novembre 1615, par le P. Mutins Vitcl-lcschi, né à Rome en 1563.

(42) Ce revenu était composé comme il suit : Prieuré de Soleize, 1,500 livres ; revenu du commerce de vin, 1,500 livres; 100 livres dues par l'archevêque, 150 liVrcs par le chapitre de Saint-Maurice, 240 par la communauté de Beauvoir et 500 livres sur des pensions dues à la ville pur des particuliers (Inventaire déjà cité, folio 507 vcrs.o). Plus tard, les Jésuites piirent le prieure de N.-D.-de-l'Ile pour 1,800 livres en diminution des articles ci-dessus (Id., id., folio 508 verso).

que, outre celle donnée par M[gr] de Villars, archevêque de Vienne.

« Item, lesdits consuls et communauté de Vienne seront tenus de faire bâtir à leurs propres coûts et dépens, dans ladite ville, une maison composée de trois membres, savoir: l'église, les classes avec leur cour, l'habitation commode et ordinaire] pour lesdits Pères avec cour et jardin, séparé le tout suivant le plan et dessin qui en a este fait, dont chacune des parties en a gardé une copie par elle signée. »

« Et ce, au lieu et quartier de la ville appelé Saint-Blaise-de-la-Rochette (43), jouxte la rue de la Rochette, tendant à l'abbaye de Saint-André, passant par la rue de Bordel (44) du vent ; autre tendant aux Epies (45) du matin ; autre tendant des Epies à la place Saint-Biaise (46) de bize ; autre tendant de la dicte plàce Saint-Biaise, revenant à la dicte rue de la Rochette du soir. »

Ce local était alors couvert par plus de deux cents maisons particulières formant plusieurs rues, et la ville eut à soutenir des procès longs et dispendieux avec divers propriétaires qu'il fallut exproprier. La plupart des difficultés se terminèrent par des transactions. La convention du 7 juin 1605 fut homologuée par arrêt du Parlement du

(43) C'était une ancienne paroisse dont l'église,Çqui tombait en ruines, fut cédée plus tard, avec ses dépendances, aux dames de la Miséricorde, connues soùs le nom de *Béates.* Alors, le service divin fut transféré dans l'église des dames de Saint-André-le-Haut et la paroisse prit le nom de ce monastère (Note de Mermet).

(44) La rue de la Rochette se noTimc aujourd'hui de la *Ckevrerie.* Celle du *Bordel &* reçu le nom de rue *des Béates* (Id., id.).

(45) C'est la portion de la rue des Epies qui séparait le collège et son jardin des dépendances du couvent de Saint-André-le-Haut (Id., id.).

(46) C'est la portion de la rue des Epies qui séparait le jardin du collége de celui des Capucins (Id., id.).

24 février 1612, malgré l'opposition de quelques propriétaires récalcitrants.

On passa le 17 juillet 1607 le prix fait du collège à Jean Derua et Jean Coucherand, associés, suivant les plans et mémoires dressés par Martellange, signés de lui et du P. Michel Coyssard, moyennant la somme de cent douze mille livres, excepté ce qui concernait l'église et une arcade et muraille au pont du Rhône (47).

Les adjudicataires-avaient six ans pour exécuter leurs travaux, et l'on trouve, parmi les clauses, celle-ci: que les consuls s'obligeaient à faire conduire la fontaine de la place Jouvenet dans la place du Collège, où les entrepreneurs devaient faire. à leurs frais, « le Triomphe de Bacchus. »

Ce passage signale à nos observations un fait rapporté par l'historien Chorier au sujet du collège ; il explique qu'il y avait « il n'y a naguères plus de vingt ans » (par conséquent en 1630 environ), dans le jardin des Jésuites, une statue de marbre blanc placée sur une fontaine qui lui servait de piédestal. Cette statue représentait un *Tireur d'épines*, qui fut, dit-il, trouvé dans les ruines de l'ancien palais des empereurs. Un des recteurs donna cet antique au maréchal d'Effiat, alors surintendant des finances, qui le plaça dans sa résidence de Chilly. Il a été depuis transporté au musée du Louvre.

Quel était donc le marbre antique qu'on voulait poser sur cette fontaine en 1607 ?

Celle de la place Jouvenet fut exécutée (selon Chorier, en 1622 et celle qui existe date de 1770.

Achevons enfin à grands traits l'historique du collège, pour arriver à sa description.

(47) Inventaire déjà cité, folio 513.

Le 20 juillet 1606, le traité définitif fut passé à l'archevêché par-devant M^e Laurent Leusse, notaire royal (48), et neuf jours après, on procéda à la cérémonie de la pose de la première pierre, qui fut faite par l'archevêque de Vienne ; les consuls et notables allèrent le chercher à Saint-Maurice, où le clergé de toutes les églises était assemblé, et de là on se rendit processionnellement au nouvel édifice (49).

On délibéra que les Jésuites auraient l'horloge de la cité (29 juin 1 615) ; elle dut être placée dans le pavillon qui surmonte le centre de la façade principale et qui est vu de toute la ville.

Les travaux ne marchèrent pas avec la rapidité désirable, puisque nous trouvons encore une convention passée entre le P. Millieu (50), recteur, et les consuls, le 14 février 1619 ; il se chargeait de la fabrique du collège et promettait de la faire parachever, hormis l'église; des pourparlers avaient eu lieu déjà à cet égard en 1618, lors d'une visite que le provincial fit à Vienne à cette époque. Une difficulté s'était élevée au sujet du cours de philosophie, auquel le consulat tenait beaucoup et que les Jésuites ne voulaient pas enseigner sans une augmentation de rente. Il fut passé, le 21 juin 1618, une convention pardevant les seigneurs du Parlement du Dauphiné, par laquelle la ville augmentait la pension de 900 livres et

(48) Id.,id., folio 523 recto.

(49) Id., id., folio 522 verso, 29 juillet 1606.

(50) Le P. *Antoine* MILLIEU ne doit pas être confondu avec Christophe Milieu, suisse d'Eslavayer, qui fut professeur au collège de Lyon et est mort en 1570, après avoir embrassé la Réforme. A. Millieu, né en 1575 à Lyon, est mort le 14 février 1646 à Rouen; il professa successivement les humanités, la rhétorique, la philosophie et la théologie, et devint recteur du collège de la Trinité, à Lyon, après l'avoir été à Vienne.

promettait de faire achever le collège et de commencer l'église. Les entrepreneurs s'étaient engagés, le 7 février 1619, à parachever le collège moyennant 27,000 livres.

Martellange obtint de la ville la permission de faire enlever six cent vingt pierres de taille des murs contigus à la tour d'Orange, pour les employer à la construction de son bâtiment.

La tour, dite d'Orange, superposée à un des angles de l'ancien *Forum,* servit de prison au moyen-âge et notamment à Guillaume VIII, prince d'Orange, qui fut arrêté par Philibert de Grolée, sénéchal de Lyon, en 1473, au moment où il se disposait à aller se joindre au duc de Bourgogne pour attaquer Louis XL Cette tour se nommait auparavant *la maison forte des canaux,* édifice qui avait été élevé sur une partie du *Forum.* Les pierres de taille que Martellange fit enlever appartenaient probablement à cet édifice ; ce qui ne témoigne guère, de la part de notre artiste, un bien grand respect pour ces vénérables monuments. Nous n'oserions pas, du reste, lui en faire un reproche, puisque le goût pour les antiquités gallo-romaines n'était guère de mode au commencement du xvn^{e} siècle.

Dans le premier plan, de la main de Martellange, l'église, au lieu d'être au midi du collège, était projetée au nord dans le jardin, beaucoup plus simple, et ne comportait pas de chapelles latérales à la nef. Toutefois, le surplus de l'établissement était conçu dans des conditions à peu près analogues aux plans subséquents et à ce qui a été exécuté.

On lit en marge, au bas : « Ce desseing n'a pas esté autorisé à Homme * »

Il subsiste encorç quelques feuilles du deuxième projet, dressé en juillet 1606: 1° Le plan du premier étage à peu

près conforme à l'exécution (sauf l'église, bien entendu). On y remarque deux cours ; savoir : la première, pour les classes, avec deux galeries, dont une est latérale à l'église, et là deuxième cour, pour les Pères, sur la profondeur du périmètre et de même largeur. H n'existe qu'une galerie, celle de droite, qui est la continuation de celle déjà indiquée comme joignant l'église.

2° Le plan de l'église à une plus grande échelle; c'est, à peu de chose près, celui de l'église du Puy, c'est-à-dire qu'il se compose d'une nef accompagnée de trois chapelles de chaque côté avec transsept et chœur, carrés. Un pilier de deux pilastres est réservé, comme au Puy, entre la nef et le transsept, et l'escalier de la chaire s'y trouve logé.

La seule différence qu'on remarque avec celui du Puy consiste en deux escaliers octogones qui cantonnent les angles de la façade, qui est également en retrait de l'alignement principal du collège.

On lit au milieu du plan, de la main de Martellange : « *Plan de Véglise du collège de Vienne. L'ordre qui sera observé sera ou Tuscane ou Dorique, selon que les moulures en sont faides h part.* »

3° L'élévation du collège et de l'église, sous ce titre : « *Montée ou aspect du dedans du collège de Vienne, fait Van* 1606. » C'est une coupe transversale passant par la première cour et par l'église. On représenté à peu près ce qui a été exécuté pour le collège.

Sur la même feuille, et au-dessous, est la « *montée de la façade du devant du collège de Vienne, fait l'an* 4 606, *en juillet.* »

Ce dernier dessin offre quelques variantes avec l'exécution, attendu que cette façade a été décorée à une époque postérieure.

L'entrée du collège y était projetée, comme elle se

trouve encore, et par exception aux types adoptés, au centre de l'édifice et dans l'axe des deux cours. Cette porte est tracée dans le genre de celle du collège de Lyon, c'est-à-dire avec une arcade surmontée d'une table, puis d'un fronton.

A droite est la façade de l'église (exécutée depuis sur d'autres données) ; on y voit les deux tourelles octogonales projetées dans le principe et coiffées de toits aigus. L'ordonnance se compose de deux ordres: celui du rez-de-chaussée est plus grand et paraît être d'ordre toscan ; il enclave une porte plein cintre en bossages. Celui au-dessus est moins élevé ; il est surmonté d'un fronton et encadre une rosace. A droite et à gauche sont les immenses consoles, lesquelles, comme on sait, se répètent à chaque mur séparàtif de chapelle, de façon à former les arcs-boutants destinés à soutenir la poussée des voûtes de la nef. On ne voit pas dans cette façade, ainsi que dans les plans ci-dessus, le bâtiment qu'on a exhaussé en pavillon à gauche de la façade, de façon à former, en quelque sorte, l'équilibre de la masse donnée parle frontispice de l'église.

Le centre de la façade est marqué par un pavillon plus élevé, qui existe encore, dans lequel est installé une horloge.

Ces quatre dessins sont signés: *Estieme Martellange, architecte,* et contresignés *M. Coyssard.*

Un troisième projet, daté de décembre 4610, présente des modifications apportées au précédent dans les dépendances et surtout dans le chœur de l'église, tracé avec un polygone de trois côtés, au lieu d'être carré. Ce dessin, de la main de Martellange, n'est point signé.

La ressemblance à peu près complète entre ces plans et l'état actuel de l'édifice nous dispensera d'une descrip-

tion qui n'apprendrait rien de nouveau à nos lecteurs.

La simplicité la plus monacale règne dans toutes ces compositions; les fenêtres sont entourées de bandeaux lisses pour toute décoration.

L'église n'était pas commencée en 1659, époque à laquelle écrivait Chorier. Cet historien dit seulement « qu'une chapelle voûtée, qui sera jointe à plusieurs autres, y est cependant une arrhe de la promesse publique pour la construction du reste. »

Nous n'avons pas trouvé trace d'une construction plus ancienne dans l'église<actuelle, pas plus que le mausolée de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, élevé par son frère Jérôme, qui s'y trouvait avec une iriscription qui a été rapportée.

Un acte du 17 novembre 4681 constate qu'à cette époque les murailles ne s'élevaient encore qu'à vingt pieds au-dessus du sol.

Construit avec une grande richesse et d'après une plantation analogue à celle de Martell'ange, cet édifice porte, sur son frontispice, le millésime de M DCC XXV.

On y remarque le tableau du maître-autel, attribué à l'un des Pordenone, représentant une *Adoration des Mages*, qui fut, dit-on, donné par l'archevêque de Villars pour la dot de l'une de ses sœurs, religieuse au couvent de Saint-André-le-Haut. Les dots, dans ce monastère, étaisnt de mille écus. C'est Scheneyder qui l'acheta à la vente des effets de cette maison.

Le troisième établissement dont Martellange s'estoccupé, à notre connaissance, est le COLLÈGE DE MOULINS (54).

(51) Nos renseignements sur le collège de Moulins nons ont été fournis par l'excellent travail de M. Ernest Bouchard, avocat à Moulins, sur cet

Cette ville possédait, depuis le xv[e] siècle, des maîtres d'école ; mais l'enseignement public était loin d'une organisation sérieuse. Le dernier jour de février 4529, elle payait 20 livres tournois pour le louage d'une maison affectée aux écoles appartenant au sieur de Cressance. Divers maîtres se succédèrent jusqu'en 1556, époque où l'organisation paraît plus complète; de même qu'à Lyon, l'administration municipale y eut la baute main, Il ne paraît pas toutefois que ce système ait donné des résultats bien satisfaisants à Moulins plus qu'à Lyon, puisque les principaux officiers de la ville et notables habitants sollicitèrent, en 4603, le roi Henri IV, au nom de la cité, pour y autoriser l'établissement d'un collège de Jésuites (52). Des lettres-patentes conformes à ce désir furent expédiées le 29 juin 4604, lues le 43 septembre à l'audience de la sénéchaussée et siège présidial du Bourbonnais, ènregis-

établissement, qui a paru en 1872. Nou9 nous faisons un devoir de remercier ici cet érudit de l'obligeance avec laquelle il nous a accompagné dans notre visite à Moulins, à nous gratifier des premiers de son ouvrage et à nous communiquer tous les renseignements qui pouvaient nous être utiles.

(52) « *Urbs Molineneis, dueum olim Borboniorum sedes, lanto majori lœlitia collegium reclusum vidit, quanto cupidius illud exp'tierat. Neque vero expectandum sibi duxerat, dum Senatus Parisiensis rescindoret edietum anno M DXCIV contra nos conditum; ipsa Societatem, anlequam Pari-8ios revoearetur, evocabit, et anno II DC111 potestalem ("jus admillendœ, ab Henrieo lVimpelraVit. Dum quœrilur fundus, in quo novœ acad-emiœ vectigalia collocari tuto possent, vir nobilis, castra morantii dominas, obtulit prœdia duo luculenta, quibus rex adjurait Xenodochium S. Juliani, a Borboniis principibus olim fundatum. Inferiorum scholarum initia* cura *bellisaimè procédèrent, exoravit universa civitas, ut lyceum philosophieum illis, tanquam cumulus, accederet. Litterarum sludiis ila conslilutis, adhibuere curamPalres ad fovenda in populo etornanda stùdia, chrislianœ pietatis... (Historiée Soeietalis Jesu. Pars* v, *lib.* sv, *n.* 22). »

trées, et enfin, le même jour, lues et publiées « à son de trompe et cry public par les carrefours » de la ville.

Les dons particuliers affluèrent et le roi donna, sur une nouvelle requête de la municipalité, au collège, l'hôtel Saint-Julien, autrement dit de Saint-Nicolas, dont les revenus étaient consacrés aux serviteurs estropiés et valétudinaires de. la maison des ducs de Bourbon, et qui leur servait d'hospice. Une souscription fut même organisée et produisit 5,498 livres 18 sous.

« La situation matérielle étant assurée, il s'agissait de conclure un traité avec la Société de Jésus. Cette convention eut lieu le 14 septembre 1605 devant les notaires royaux héréditaires de la ville de Moulins, Jean Eevangier et Claude Berthomier, entre le P. Louis Eicheome, provincial de la Compagnie de Jésus en la province de Lyon, assisté des PP. Pierre Rossillé et Jehan Corlet, d'une part, et noble Antoine Dubuisson, sieur de Beaurègard, conseiller du roi, lieutenant particulier auprésidial; honorable Jean Harel, marchand « grossier ; » maître Claude Perret, procureur, et Leonnet Guillaud, sieur de la Motte Mombeton, échevins, d'autre part, agissant pour noble Claude de la Croix, sieur de Pommay, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Moulins, maire alors en cour. . . . (53). »

La ville donnait et cédait l'ancien collège situé rue de Paris et promettait d'acheter le logis de l'hôtellerie du chef Saint-Jean, celui de la Tête-Noire, ainsi que quelques autres maisons et boutiques avoisinantes, afin de pouvoir réaliser le projet général d'aménagement qui avait été préparé par Martellange (54).

(&3) Bouchard, p. 32.

(54) Le contrat fut passé le 14 septembre 1605 à l'hôtel Saint-Julien ;

Nous croyons devoir reproduire ci-après *in extenso* ce Mémoire, pour indiquer avec quel soin méticuleux et avec quelle simplicité notre artiste établissait ainsi un document qui permettait aux Pères de faire exécuter les travaux même en sonabsence. Il abonde aussi en détails techniques très intéressants au point de vue de l'ait de construire à cette époque :

« *Mémoire touchant le sit proposé à dresser le plan du collège de Moulins, lequel Messieurs présentent et ont justifié le voient mesurer à Estienne Martellange, religieux de la Compagnie de Jésus, le jour de Saint-Anthoine, 17 janvier* 160S (53).

« Sa largeur est despuis la boutique de Gilbert Avisar, messager, jusqu'à la ruelle par de là le logis du chef de Saint-Jehan, qui termine le carré des dictes logis, le tout faict 23 toises en sa largeur ; la toise est de six pieds de roy uâités au dict Moulins.

« La longueur est despuis la grand rue du chemin de Paris, jusques aux classes où l'on enseigne de présent, il y a des jardinages par derrier les dictes classes. Jusques à icellcs il y a 38 toises. Il faudra sçavoir ce qu'on nous "voudra donner desdicts jardins, voir aussi la subjection que nous aurons des maisons qui regardent sur iceux.

« Pour disposer bien les classes, qu'elles soient en bas-, la largeur du sit se trouve trop estroitte, tellement qu'on pourra gaigner au-dessus ee qui manquoit desoubs, prenant les classes de philosophie et la sale des déclamations, la sale sera sur la rue, les classes seront vis-à-vis de l'aultre costé de l'Eglize.

« La court de notre Economie, qui sera par derrier et l'Eglize et les classes, se trouve eontrainct à la tenir jusques aux classes de présent partant, nous pouvons nous avanser dans les jardins

mais il s'écoula encore plus d'une année avant que le P. général Claude Aquaviva lit paraître ses lettres d'acceptation, qui sont datées du 10 novembre 1606.

(55) Archives de la ville de Moulins (41) ; Bouchard, p. 237.

de trois à quatre toises, aussi le fondement des dictes classes ne peut servir pour n'estre suffisant et ne faire parallèle avec la rue.

« Ce qui est des matériaux des dictes classes, et principalement le toit sans y rien changer pourra servir à couvrir ce qu'on bastira, pour les offices du mesnage, qui est hors la largeur donnée si dessus et qui faict une petite court tendant au grant pourtail pour les chars, qui est du costé de la rue qui tend à la grande tour. Tout ce qui est de bastiment de ce costé est pourri. 11 y a seulement des caves qu'on a déjà converti pour lieux communs, qui serviront fort bien.

« Les matériaux qui sont aux vieux bastinientz tant du costé devers la grand rue du chemin de Paris, à sçavoir les portes et fenestres pourront servir à bastir les dicts offices de la dicte petite court.

« Tout au coing de la dicte court, il y a un puis qui pourra servir.

« *Pour ee qu'il fanlt bastir tout à neuf et premièrement de V Eglise.*

« Elle est marquée au dessain de 10 toises de large et 20 de long; auprès d'icelle sont les aultres nécessitées d'icelle comme la sacristie, etc.

« Affin qu'elle soit plus de durée et selon qu'on a costume de faire en nos bastimentz elle debvroit estre en voulte et non d'un seul lembris de bois (56), heu égard a que l'entretien est difficile, la despance, le danger d'inconvénient du feu, et que la commodité de la brique peut estre ne feroit guères la despance plus grande, et pour ce, quoyque on ne résolut la faire voulter, il serait très bon faire lés murailles suffisantes qu'an cas qu'on heut le moien par quelques aulmosneson le peut laire.

« En nostre Eglize suffisent 3 aultels, en l'entre deux des chapelles on pourra loger les confessionnaux.

« *Pour le reste du bastiment à sçavoir, classes, etc.*

(56) On verra plus loin que la voûte de l'église du collège de Roanne, qui existe encore, est ainsi construite.

« L'usage commun de nos bastimentz, heu égard à leur haulteur et largeur, porte d'ordinaire 3 pieds de gros de mur en bas jusque au premier étage, de là 2 pieds et 1/3 au second et un pied 2/3 au troisième ; il fauldra résouldre se point avec les experts du lieu qui sçavent la force des matériaux et la surtc des fondements, ce qu'il fauldra encore faire pour le gros du mur de l'Eglize.

« Pour le regard des ornementz, ils doibvent estre simples ; il fault avoir en ce esgard de donner à la stabilité ce qu'on metroit pour la beaulté (57).

« La commodité doibt estre surtout rechercher, afin que tous les corps de logis reviennent à plain pied les uns des aultres. L'haulteur des planchiers debvra estre dans les classes de 15 à 16pieds(58), diminuant aux estages supérieurs d'url sixième; le 3^{e} pourra estre en partie prins dans le. comble de la ebarpanterie.

« Pour commencer à bastir au plus tôt, le plan estant establi et confirmé par nostre R. P. provincial.

« Il fauldroit avoir de bons maistres intéligentz pour trasser les fondements, parce que en ce cas arrivent des faultes qui puis après sont irrémédiables, et que bien souvent l'œuvre donne des subjections qu'on n'avoit jamais pansé.

« On pourrait commancer a fonder ce qui est du milieu, entre la court des classes et la nostre, et encore le retour des dictes classes jusques au vieux bastiment, duquel on se pourra servir altandant qu'on puisse habiter au nouveau, après on le démolira pour continuer.

« Quand aux fondements, les fauldra continuer aultant qu'on pourra de suitte, pour pouvoir bastir également tout aultour d'i-

(57) Voilà un précepte aussi juste que sage que l'on néglige trop souvent dans l'art de la construction.

(58) Environ 4 mètres 50 depuis le sol jusqu'au plafond ; c'est une dimension qui assurait d'une manière complète l'aération de pièces destinées à la réunion d'un très grand nombre de personnes.

ceux pour éviter les couppes (59) qui proviennent, l'œuvre aiant esté faicte à diverses reprises.

« Avant tout le susdict il est surtout nécessaire afin d'accélérer l'œuvre de faire les provisions des matériaux nécessaires comme pierres vives, et des artificielles qui sont les briques et tuilles, et est à notter que pour les bastimentz publics les briques doibvcnt estre plus grandes qu'aux particuliers, il y a de l'espargne et plus de surté en l'œuvre.

« Suit la chaux et sable, puis le bois tant pour les poutres, travons et chevrons, les aix, surquoy il fault observer qu'ils aient esté couppes en bonne lune (60).

« Plus le fer, tant pour les instruments nécessaires à la fabrique que pour les liens des charpanteries comme aussi pour les trellies des fenestres du dehors des classes.

« Fauldra eneor clous et croces.

« A faulte que les fournitures ne seront faictes en son temps, scouvent la besongne est retardée, ou au moins mal faicte, lorsqu'on est contrainct se servir de ce qui n'est pas bon à faultre d'aultre (61).

(59) Les lézardes ?

(60) Les avis sont encore partagés pour l'époque de l'abatage des bois de charpente. En Franee, l'usage est de n'abattre les arbres qu'après la chute des feuilles ; en Espagne et en Italie, dont le climat favorise la prompte dessication de la sève, on coupe, au contraire, les arbres en été. Krafft, dans son *Traité de l'art de la charpente,* est beaucoup plus précis : Le temps le plus propre pour couper le bois est, d'après lui, depuis le mois d'octobre jusqu'au commencement de mars, dans les derniers quartiers de lune ; hors ce temps-là, ajoutc-t-il, le bois êstsujet à être mangé par les vers. Cette coutume, dit Château, dans sa *Teefmologie du bâtiment,* se fonde sur cette fausse idée que les arbres abattus à cette époque contiennent moins de sucs que ceux jetés à bas dans les autres saisons. L'abatage en automne est préférable, mais il ne faudrait pas dépouiller les arbres de leur feuillage. La bonne lune de Martellange serait donc alors la lune de l'automne.

(61) Ce qui arrive beaucoup trop souvent.

« Tous les matériaux dictz si dessus pretz et voitures en son temps sur le lieu, la besongne ne pourra retarder, principalement les moiens ne manquant, et ayant quelqu'un des Messieurs qui ait surintendance de l'œuvre, qui soit homme expérimenté aux bastimentz et que les ouvriers creignent (62).

« Il sera fort bon de tenir le bastiment un peu plus hault du plan qu'il est, et ce pour ne pourter les terres hors du lieu, cela et évitera la despance, et encor rendra le lieu plus sain, la mesure pourrait estre à la haulteur du plan de la rue où est le grand pourlail.

« Finalement aïant commencé à bastir après l'approbation du plan et le continuant, au cas que l'œuvre ne fust achevée, quand nous viendrons assigner quelque rante suffisante, jusques à sa consumation, suivant ce qu'en sera résolu par Messieurs et nos Pères.

« Le jour de Saint-Sébastien, M^rs^ le Maire et Echevins de Moulins ont accordé au sit du plan du collège deux toises environ dans la ruelle delà le logis de la Teste-Noire, qui est environné d'une ligne rouge, afin que on ne desmoulisse le logis du chef S. Jehan et l'Eglize aura 9 toises de largeur.

« Plus ont accordé avec les voisins des jardins du midi qu'ilz nous donneront jour sur iceux sans pouvoir bastir si près qu'ils nous l'empêchent, le tout le diet jour et an que dessus. On poura aisément faire la mesme du costé de septentrion.

« Du tout, Messieurs ont tenu copie signée de ma main comme est la présente à sçavoir du plan présent et du futur et de la présente mémoire.

« ESTIENNE MARTELLANGE. »

(62) On voit par ce passage que Martellange se bornait à fournir un Mémoire et les plans nécessaires, mais ne s'occupait pas de la direction et de la surveillance des travaux ; cela lui eut été, du reste, impossible, à cause des nombreuses maisons appartenant aux Jésuites qu'on élevait ou aménageait en même temps et qu'il était obligé de voir tour à tour II devenait donc indispensable d'avoir dans la localité une personne chargée spécialement du contrôle des ouvrages.

Ce ne fut qu'à la Saint-Luc, 19 octobre 1606, que les classes furent ouvertes pour six régents d'humanité, en présence du R. P. Richeome, provincial de la Compagnie; de Marie-Claude Delacroix et des échevins Antoine Dubuisson, Jehan Harel, Claude Perret et Leonet Guillaud. Le 19 mai, ainsi qu'il résulte d'une note mise au bas de l'un des doubles du Mémoire de Martellange, là première pierre du nouvel établissement fut posée par M[81] Gaspard Dinet, évêque de Mâcon (63).

En novembre, le P. Jean-Antoine Chabrand, premier recteur du collège, reconnut avoir reçu les titres et papiers qui devaient être remis aux Jésuites par la municipalité (64).

Nous compléterons cette étude en expliquant, tout de suite, que les choses ont bien changé depuis le xvn[e] siècle et qu'il devient même presque impossible de reconnaître jusqu'à quel point le projet de Martellange fut exécuté.

Toutefois, nous pouvons affirmer, d'une manière précise, qu'une certaine partie des bâtiments a été élevée de son vivant et d'après ses indications. En effet, nous trouvons dans un Mémoire dressé par lui pour le collège de Vesoul, en 1616, et que nous fournissons plus loin *in extenso,* que les poutres de la salle, dite des actions, du collège de Moulins avaient fléchi parce qu'elles avaient été exécutées en chêne au lieu de sapin, et parce qu'on leur avait donné une portée plus forte que celle qu'il avait indiquée. Nous n'avons pu retrouver cette salle sur les plans et dans le monument actuel. Il n'en reste pas moins établi que des parties importantes étaient exécutées en 1616.

Le collège, après avoir passé des mains des Jésuites en-

tes) Né à Moulins en 1619.

(61) Bouchard, p. 36.

tre celles des Doctrinaires par lettres-patentes du 2 septembre 1780, fut fermé en 1793 pour ne plus se rouvrir dans le même local.

Affectés au Palais-de-Justice, ces bâtiments ne laissent plus distinguer les traces d'une première affectation, qui semble même n'avoir jamais été absolument complétée ; l'église, restée inachevée, et dont on retrouve quelques traces, a fourni l'emplacement de la cour d'assises actuelle.

De plus, et comme pour mieux dérouter les recherches, il se trouve que l'église, qui dans le mémoire de Martellange de 1606 était indiquée comme devant être construite à gauche de la cour, fut élevée à droite, bien que tracée avec le même parti. Les recherches de M. Bouchard à cet égard ont été, comme les nôtres, tout à fait infructueuses •; l'examen des localités ne nous a fourni aucun indice particulier.

Un autre fait est venu encore donner carrière à nos réflexions.

Le célèbre et remarquable monastère de la Visitation, où est installé actuellement le lycée de Moulins, possède une chapelle charmante qui semble calquée sur le modèle de cellô du noviciat des Jésuites de Paris, détruit actuellement, et dû à Martellange ; même, par une circonstance plus étrange encore, la menuiserie de la porte d'entrée de cette chapelle est exactement semblable à celle qui existait dans le même édifice, et dont Marot (65) nous a conservé le dessin. Martellange fut-il aussi l'auteur du plan de ce monastère? Malheureusement, les faits prouvent le contraire. Bien que la Visitation de Moulins ait été fondée le 25 août 1616, ce qui permettrait encore de l'attribuer à notre Lyonnais, la chapelle n'était pas élevée en 1645,

(65) ***Répertoire des artistes*** **par Jombert ; planches relatives à Marot.**

puisque le corps de Henri II, duc de Montmorency, qui y repose sous un magnifique mausolée, ne put y être transporté que dix ans plus tard, le 19 novembre 1655, et que cette chapelle est due à un architecte du nom de Lingré. Madame de Montmorency en avait posé la première pierre le 21 juillet 1648 (66), sept ans après la mort de Martellange. .

Nous nous inclinons devant des dates irrécusables ; toutefois, notre opinion est positive à l'égard de la chapelle de la Visitation de Moulins : elle est, pour nous, la copie d'un ouvrage de Martellange.

Cela démontre, d'une manière évidente, que notre Lyonnais avait acquis de son temps une réputation telle, que ses contemporains, et Madame de Montmorency elle-même, crurent faire une œuvre de valeur en reproduisant d'une manière servile une architecture qui avait obtenu les suffrages des maîtres de l'époque.

Nous ne pouvons laisser ce beau monastère de la Visitation de Moulins, sans rappeler encore le magnifique mausolée que renferme la chapelle, l'œuvre des Anguier, (67), de ThibaultpPoissant (68; et de Regnauldin (69).

(66) Bouchard, p. 194,195 et 198.

(67) *François* ANGDIER fut chargé du travail et fit exécuter, dit-on, les modèles des figures d'Alexandre et d'Hercule par son frère *Michel. François, né* à Eu en 1604, est mort à Paris le 8 août 16&9; Michel, né aussi à Eu en 1612, est mort le 11 juillet 1686 (V. Mémoires *inédits des académiciens,* I, 454).

On attribue à un Coustou des sculptures de ce tombeau ; cela nous paraît improbable, Nicolas étant né à Lyon le 9 janvier 1658 et Guillaume I[er] aussi à Lyon en 1678.

(68) *Thibault* POISSANT, né à Estrées en Picardie en 1609, mourut en 1668 ; il a fait les anges et les armes des ducs de Montmorency (V. *mémoires inédits des académiciens,* I, 318. 319).

(69) *Thomas* REGSAULDIN, né à Moulins en 1627, est mort à Paris le 3

Notre France artistique ne connaît pas encore assez tous les monuments remarquables que recèlent ses villes de province.

Les grandes peintures du chœur des religieuses méritent de fixer l'attention des amateurs qui pourront peut-être un jour nous dire à quel maître il convient de les attribuer. L'ancienne bibliothèque du collège, devenue salle d'audience du tribunal civil, nous offre aussi un plafond décoré par une peinture représentant *Y Assomption de la Sainte-Vierge,* dont le nom du peintre est resté ignoré.

LÉON CHAEVBT.

juillet 170G ; il n'a pu travailler au tombeau de Montmorency que comme clerc, à cause de son jeune âge,

(4 *continuer)*